

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boulo-drome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports le 14 novembre 2017. La commission s'est réunie le 11 janvier 2018 sous la présidence de M. Pierre de Boccard, sur le site de la Queue-d'Arve. Les notes de séance, approuvées le 19 avril 2018, ont été prises par M. Nicolas Rey, que nous remercions pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 451 000 francs, destiné à un nouvel aménagement du boulo-drome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 451 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 11 janvier 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, directeur, et M^{me} Cristina Beck, architecte, à la Direction du patrimoine bâti, et M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Erwann Jegousse, coordinateur projets aménagement construction au Service des sports

Présentation du projet et réponses aux questions

M. Pagani débute l'audition en rappelant que ce bâtiment de la Queue-d'Arve a été construit en 1990. Habituellement, les constructions de ce type doivent être rénovées tous les vingt ans. Or, en ce qui concerne ce centre sportif ça n'a pas été le cas. Une transformation du site est néanmoins prévue dans le cadre du projet d'urbanisation Praille-Acacias-Vernets (PAV), mais cela ne sera pas d'actualité avant une vingtaine d'années. Il s'agit donc de remettre le centre sportif à niveau, de l'entretenir et de revisiter l'ensemble de l'ouvrage.

M. Kanaan rappelle que le projet présenté aujourd'hui s'insère dans une série de rocades qui s'étend jusqu'à 2030. Le but central cette séquence d'investissement est de ne pas interrompre – ou au minimum – l'activité sportive du centre. Il signale également que la Queue-d'Arve a été à l'origine construite pour quinze ans; il s'agit donc de provisoire qui dure... Il conclut en déclarant que d'ici à quinze ans il est prévu que la Voirie quitte le site et que ce dernier soit transformé dans le cadre du plan directeur du PAV. Toutefois, il était hors de question d'attendre jusque-là pour optimiser les installations.

M. Meylan procède à la présentation concrète du projet (voir annexe). La buvette sera remise aux normes avec le concours du Service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV). En outre, les pistes dédiées aux boules en bois et aux boules ferrées seront supprimées pour laisser place à des terrains de squash. Un nouveau mur de grimpe sera également installé, avec au centre de l'espace un filet de séparation délimitant les deux zones. Les installations de chauffage devront être remplacées pour répondre aux dernières normes cantonales. La mise en exploitation de cet espace modifié est prévue pour 2019 au terme de sept mois de travaux réalisés en étape, afin d'éviter, autant que faire se peut, des interruptions des activités sportives du centre.

Une commissaire demande comment la cohabitation boulistes et grimpeurs a été pensée en termes d'acoustique, afin que les deux espaces puissent être utilisés en même temps et au maximum. M^{me} Bonvin souligne que globalement cet espace souffre d'un bruit moindre que dans la salle triple actuelle par exemple. En outre, la pétanque n'étant pas un sport d'équipe ou un sport nécessitant un coaching particulier, cela réduit également les nuisances. Il en va de même pour

ce qui est du squash – il s’agira de caissons préfabriqués qui, pour le coup, absorberont quelque peu les bruits. Elle souligne en outre que lors des «hivernales» de pétanque (une des seules compétitions en la matière), le mur de grimpe et le squash seront fermés. Finalement, la salle est occupée par un quatrième «sport» (M^{me} Bonvin explique ne pas être sûre de pouvoir le qualifier comme tel) qui est le jass, sans parler du baby-foot! M. Kanaan souligne que, dans un monde idéal, une salle entière serait dédiée à un sport en particulier, sans cohabitation, mais nous n’avons certainement pas assez d’espaces pour un tel luxe, et la polyvalence est donc de mise.

Une commissaire rappelle que le centre sportif prévu dans le quartier des Eaux-Vives prévoit une séparation entre le mur de grimpe et les autres espaces. M^{me} Bonvin confirme. Elle rappelle ensuite que la salle des Eaux-vives n’est pas destinée au même public. En effet, elle sera consacrée davantage aux débutants en phase d’apprentissage et par conséquent au coaching, qui nécessite, par définition, beaucoup de paroles.

Une commissaire demande s’il serait possible d’agrandir la surface de grimpe actuelle. M^{me} Bonvin répond que cela est impossible car la salle adjacente sera dédiée aux manifestations et qu’il n’est pas possible de toucher au mur tel qu’il est car il est lié à l’enveloppe du bâtiment.

Un commissaire demande quelles seront les modalités de gestion de la buvette remise aux normes. M. Kanaan répond qu’il s’agira d’une concession de service public. Un appel d’offres relatif à la sous-traitance sera effectué. Le commissaire demande si des prolongations d’ouverture seront possibles. M^{me} Bonvin répond que des accords (afin d’ouvrir jusqu’à 1 h ou 2 h du matin) seront possibles dans le cadre des manifestations. Elle précise ensuite que la buvette est considérée comme celle du centre, donc il n’est pas possible que son gérant soit responsable de la fermeture tardive du centre: un collaborateur du Service des sports doit s’en charger. Elle ajoute que ce principe de gardiennage est valable pour tous les sports (tournois de jass mis à part...).

Un commissaire s’interroge sur la création d’un poste de travail supplémentaire pour la gestion du centre. M. Kanaan répond qu’une analyse est en cours à ce sujet. Dans le cadre du crédit d’étude, cela est mentionné à titre indicatif par souci de transparence, car cela peut avoir une incidence sur le budget de fonctionnement.

Un commissaire aborde la question des gradins. M^{me} Bonvin précise que la tribune sera installée ponctuellement et pour des périodes définies. Elle insiste sur le fait que les travaux dont il est question aujourd’hui ont été précédés d’une étude portant sur les besoins, notamment des boulistes. M^{me} Koelliker ajoute qu’ils ont été impliqués dans les discussions et qu’ils ont accepté le plan qui est présenté aujourd’hui.

Une commissaire demande quelle est la hauteur de plafond. M^{me} Bonvin indique que la hauteur est de 14 m et que l'idée d'installer un deuxième étage (séparant le volume en deux fois 7 m) a été envisagée, mais il s'est avéré que cela ne serait pas idéal pour les sports de raquettes. En outre, cette transformation aurait nécessité que l'on touche à la structure du bâtiment, ce qui aurait conduit à des travaux de mises aux normes qui ne vont pas sans poser problème. M. Meylan ajoute que l'investissement par rapport au résultat final n'était pas optimal.

Une commissaire questionne ensuite quant au chauffage: est-il nécessaire de chauffer des espaces où les gens se dépensent et créent à leur tour de la chaleur? M. Meylan répond que tout sera fait au mieux dans le cadre de l'enveloppe attribuée. Il précise toutefois que le bâtiment ne sera pas isolé pour autant. Mais il est vrai que la température du chauffage pourrait être baissée.

Un commissaire revient sur la question de la cohabitation entre les grimpeurs et les boulistes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la magnésie par les grimpeurs. M^{me} Bonvin répond que c'est justement la raison d'être du rideau destiné à séparer les deux espaces. De plus, l'espace sera nettoyé tous les jours (y compris les terrains de squash). Elle ajoute qu'il est en outre possible d'utiliser de la magnésie liquide et pas en poudre.

Un commissaire demande quelle sera la nouvelle surface de mur et si le nombre de voies restera le même. M^{me} Bonvin répond que le bloc fera 124 m² (4,9 m de haut sur 23 m de large); le mur central fera 9 m de haut sur 25 m de large. Le mur comptera 22 voies pour un total de 1850 prises (comme aujourd'hui). Elle ajoute que le mur complet fera 256 m².

Un commissaire demande si une partie en auto-assurance et un mur de vitesse ont été intégrés dans la proposition. M^{me} Bonvin considère que pour l'auto-assurance il faut quelqu'un présent en permanence sur place dans le bâtiment. Or, le mur de la Queue-d'Arve est destiné aux grimpeurs chevronnés. Par ailleurs, pour qu'un mur de vitesse soit homologué, il doit mesurer 15 m. Le mur de vitesse est semblable à un mur classique mais avec des prises différentes. L'idée n'a pas été retenue car une seule demande à ce sujet a été formulée durant l'étude du projet. Elle conclut en déclarant qu'un mur de vitesse sera peut-être installé aux Eaux-Vives où la différence de taille (par rapport aux 15 m exigés) sera moins grande qu'à la Queue-d'Arve.

Un commissaire demande si un accompagnement socio-éducatif est envisagé, dans la mesure où ce centre voit se côtoyer divers profils sociodémographiques. Il estime qu'il serait judicieux de disposer de gens aux compétences sociales élevées pour répondre aux questions et assurer un accompagnement des utilisateurs du centre. M. Kanaan rappelle que cet accompagnement est porté et assuré par les clubs et sportifs et que la Ville de Genève n'intervient qu'en cas d'arbitrage. Il ajoute que la transformation de la buvette constitue une véritable amélioration,

même s'il est vrai que les boulistes ont avoué que cela leur faisait un petit pincement au cœur. M^{me} Bonvin ajoute que des caméras existent et que d'autres seront installées, ce qui permettra aux gardiens de veiller depuis la loge.

Un commissaire demande si la pose de panneaux solaires sur le toit plat du bâtiment a été envisagée et si les nouvelles installations permettront des économies (en termes de chauffage notamment). M. Meylan confirme que le matériel de chauffage qui sera installé est plus moderne et donc plus économe en énergie. En ce qui concerne la pose éventuelle de panneaux solaires, il explique que cela est impossible car la toiture du centre est trop légère et ne pourrait pas supporter le poids des panneaux photovoltaïques. Concernant les frais de gestion, le document distribué aux commissaires fait état des prévisions relatives aux coûts annuels.

Un commissaire demande si les vestiaires vont être agrandis. M^{me} Bonvin répond que non car les vestiaires actuels sont assez grands. Elle ajoute qu'il sera toujours nécessaire de passer à la loge pour payer l'utilisation des vestiaires avant de traverser tout le bâtiment pour s'y rendre. Elle souligne non sans humour que cela peut être vu comme une sorte d'échauffement.

Un commissaire souligne que les grimpeurs sont très souvent particulièrement élégants et que leur progression sur le mur est agréable à regarder. Il demande par conséquent s'il est envisageable de mettre une séparation transparente plutôt qu'un rideau opaque au milieu de la salle. M^{me} Bonvin souligne que le propre d'un rideau réside justement dans le fait qu'on n'est pas obligé de le fermer. Elle déclare que l'idéal serait en effet de le fermer le moins possible (même si des nuisances peuvent être occasionnées par la poussière etc.).

Un commissaire rappelle que les terrains de squash de la Cité universitaire sont sous-utilisés. M^{me} Bonvin confirme mais elle souligne que les horaires où ces terrains pourraient être utilisés ne sont pas intéressants (14h-17h). En outre les conditions d'utilisation de cette salle sont très contraignantes. Il existe une forte demande en terrain de squash (et en badminton).

Un commissaire demande le statut actuel de la buvette et souligne que le fait de relancer un appel d'offres lui paraît injuste pour les personnes qui y travaillent actuellement. M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit déjà d'une concession de service public avec le gérant actuel. Ce dernier pourra en outre répondre à l'appel d'offres s'il est intéressé. M. Kanaan ajoute que les buvettes des centres sportifs accueillent une clientèle plutôt fluctuante et qui consomme globalement peu. La buvette du centre de la Queue-d'Arve accueille peut-être une clientèle plus importante et régulière, mais rien qui permette de faire de la grande restauration non plus. Il déclare donc qu'il est plutôt positif de trouver des gens qui acceptent de gérer ce genre d'établissement.

Une commissaire demande ce qu'il adviendra de l'ancien mur et s'il est prévu de le donner à une association. M. Meylan répond que les matériaux qui le composent seront mis en décharge, triés et recyclés. M^{me} Bonvin rappelle que si le mur est donné à une association, la sécurité de l'édifice doit être garantie. La Ville de Genève a vécu de mauvaises expériences en la matière. Il est possible que suite aux adjudications, l'entreprise retenue choisisse de reprendre les prises par exemple; tout cela devra être décidé le moment venu.

Une commissaire demande si le squash sera payant. M^{me} Bonvin rappelle que toutes les activités proposées au centre sportif de la Queue-d'Arve sont payantes, mais à des tarifs très intéressants.

Un commissaire questionne quant au calendrier des travaux. M. Meylan répond qu'au plus tôt, les travaux pourront débuter en avril 2019. M^{me} Koelliker rappelle que la Ville s'est engagée auprès des boulistes à reporter les travaux après la tenue de leur grande manifestation (les «hivernales») en février 2019.

Discussion et vote

Un commissaire sollicite l'audition des boulistes car il semble clair que la buvette fait office de véritable «stamm» pour eux. Il aimerait par conséquent savoir ce qu'ils pensent des transformations à venir. D'autres commissaires considèrent que cette proposition est en discussion depuis deux ans avec toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles se trouvent les boulistes, qui soutiennent cette version du projet. De plus, ils ont déjà été auditionnés en commission des pétitions.

Au vote, l'audition des boulistes est refusée par 8 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 S) contre 2 oui (EàG) et 3 abstentions (1 S, 1 UDC, 1 Ve).

L'ensemble des commissaires déclare soutenir ce projet. Le président soumet à l'approbation de la commission des sports la proposition PR-1260, qui est adoptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 EàG, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 3 S, 1 UDC, 1 Ve).

Annexe à consulter sur le site internet:

- présentation Powerpoint distribuée en séance.